



LES SAAD ET LE VIRAGE DOMICILIAIRE : ENTRE CONTRAINTES ET OPPORTUNITES

Contexte

Acteurs majeurs du maintien à domicile, les services d'aide et d'accompagnement se trouvent soumis à diverses obligations réglementaires et notamment depuis la loi ASV, qui a imposé à tous les services le régime du CASF, permettant ainsi une protection uniforme des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles fragiles.

La loi de financement de la sécurité sociale de 2022 est venue, quant à elle, acter la transformation de l'offre du domicile : nouvelle tarification, nouvelles coopérations ou fusions avec la création des services autonomie, nouveaux modes d'accompagnement... comment appréhender cette vague réglementaire qui va déferler sur le secteur du domicile ? Quels outils de dialogue utiliser avec les pouvoirs publics ?

Objectifs / Compétences visées

- Comprendre les apports de la loi ASV
- Appréhender la transformation de l'offre au lendemain de la loi de financement de la sécurité sociale de 2022
- Obtenir des clés pour dialoguer avec les pouvoirs publics

Contenu

- Les évolutions issues de la loi ASV**
 - Alignement de la réglementation pour tous les SAAD exerçant les activités relevant du droit d'option
 - Modalités d'accompagnement des personnes par les SAAD
- La transformation de l'offre avec la LFSS de 2022**
 - Instauration d'un « tarif plancher » pour les heures APA/PCH
 - Mise en place d'une « dotation complémentaire »
 - Création des « centres de ressources »
 - Unification de l'offre domicile par la création des « services autonomie »
- Le dialogue avec les pouvoirs publics**
 - La tarification par le Conseil Départemental
 - Réponse à un Appel à projets / Appel à candidatures / Appel à manifestations d'intérêt
 - Le CPOM : exemples et échanges
 - L'évaluation du service : comment bien s'y préparer ?

JE M'INSCRIS

Date - Lieu

28 mars 2024 - 9h00 - 12h00
Classe virtuelle

Durée

0.5 j. - 3 heures

Tarif

115 € - Adhérent
210€ - Non-adhérent
INTRA - sur devis

Public

Salariés ou bénévoles nouvellement arrivés dans le secteur ou souhaitant actualiser ses connaissances. Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants
Animation en visio-conférence via Teams ou LMS (INTER). Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont. Assistance technique et pédagogique

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.
En cours de formation, des temps de questions/réponses, puis en fin de formation, un questionnaire, permettront à l'intervenant.e d'évaluer les acquis.
Une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.
Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.
Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Intervenante

Angélique THERON, conseillère technique Autonomie, politiques du grand âge et du domicile à l'URIOPSS Occitanie

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

